

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

ARRETE n° 170/2022

Portant interdiction d'accès des animaux et notamment des chiens sur le site du Cap Fréhel dans le cadre de la course « la Route du Rhum »

Le Maire de la commune de Plévenon,

Vu le Code général des collectivités territoriale,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code Rural,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental.

Considérant qu'à l'occasion du départ de la « Route du Rhum » le mercredi 9 novembre 2022, il est nécessaire de prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sureté, à la tranquillité et de salubrité publique, il est nécessaire d'interdire l'accès aux animaux et notamment aux chiens même tenus en laisse sur le site du Cap Fréhel à l'occasion de la course « la Route du Rhum » le mercredi 9 novembre 2022.

ARRETE

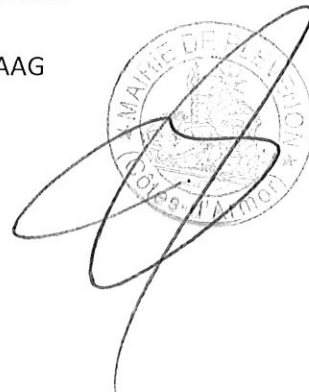
Article 1 : Les animaux et notamment les chiens sont interdits même tenus en laisse, à l'exception des chiens d'assistance aux personnes en situation de handicap sur le site du Cap Fréhel

Article 2 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 3 : Le secrétariat, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Matignon sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dinan et copies transmises à la préfecture et à la gendarmerie de Matignon.

Le présent arrêté sera affiché aux endroits habituels.

Fait à PLEVENON
Le 8 novembre 2022
Le Maire,
Hervé VAN PRAAG



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
à la Sous-Préfecture le : **08 NOV. 2022**
Le Maire

